

## Préavis N° 62/2016-2021

Demande de crédit d'un montant de CHF 400'000.00 TTC concernant la création d'une place villageoise – abribus à la Grand'Rue 29 – parcelle communale N°67

Responsabilité du dossier :

Bâtiments M. Denis Lehoux - municipal

Founex, le 1er mars 2019

# TABLE DES MATIÈRES

1.	Préambule	3
2.	Objectifs du projet	3
3.	Description des travaux	3
4.	Emprises prévues	4
5.	Démarches administratives et marchés publics	5
6.	Coûts des travaux	5
7.	Conclusions	6

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

La Municipalité souhaite réfléchir à une amélioration et un embellissement de l'espace à disposition sur la parcelle n°67, propriété de la Commune, qui accueille actuellement l'arrêt de bus à ciel ouvert pour les transports publics noyonnais et les places de stationnement de l'épicerie. La Commune souhaiterait mieux utiliser ce secteur afin de pouvoir y intégrer également des points d'informations publiques officiels et à disposition des sociétés, un espace abrité et couvert à l'attention des usagers des transports publics, ainsi qu'une optimisation de l'offre de places de parc pour la mobilité douce, le tout dans un espace de vie convivial. Un abri permettrait également de mettre à disposition cet espace pour les manifestations locales du type de la fête au village, ou encore le marché aux fleurs, etc.

## 2. Objectifs du projet

Le projet est établi afin de répondre aux objectifs suivants :

- Offrir un abri plus confortable et avenant à l'attention des usagers des TPN
- Offrir des places de parc couvertes pour les vélos
- Créer un espace permettant d'abriter des piliers publics et des tableaux d'information
- Maintenir des places de stationnement pour l'épicerie
- Intégrer un projet de « book sharing » en reconvertissant une cabine téléphonique en bibliothèque libre accès
- Revaloriser l'espace public communal, notamment avec une fontaine

## 3. Description des travaux

Ce projet a été établi en tenant compte des différents aménagements déjà existants sur le territoire communal afin de pouvoir aménager un vrai lieu de vie et d'échanges au service de la population, sur une parcelle propriété de la Commune et située en plein centre du bourg.

Le projet prévoit donc l'aménagement d'une place publique avec un revêtement pavés en pierres naturelles de couleur, de manière similaire à ceux déjà utilisés sur le reste du bourg, notamment pour les trottoirs et les places déjà existant au carrefour Repingonnes - Courte-Raie. Sur la base d'un aménagement déjà réalisé sur la place citée précédemment, la mise en place d'un couvert en bois est prévue, réalisé dans les mêmes matériaux, le même type d'architecture, avec un toit à quatre pans recouverts de tuiles, permettant la création d'un abri confortable sur cette place. Ce couvert accueillera un banc pouvant servir à la fois aux usagers des transports publics et pour les gens décidant de faire une halte dans le cœur du village. La partie de l'avant-toit du couvert permettra également d'abriter les usagers des TPN lors de l'attente des bus ainsi que le tableau d'information électronique prévu sur les lignes TPN.

Pour habiller l'espace central, une fontaine en forme de demi-lune récupérée à la Châtaigneraie et qui se trouve actuellement non utilisée et stockée à la voirie, sera mise en place sous le couvert. Cette dernière sera positionnée sur le côté afin de libérer l'espace au centre pour pouvoir accéder au panneau d'information des sociétés et au pilier public officiel et libérer ainsi un espace d'échange pouvant servir en d'autres occasions lors de manifestations ou de fêtes dans le village.

La partie arrière de ce couvert sera pourvue d'une zone séparée par des palissades d'une hauteur d'environ 1.30 m, permettant la mise en place d'une zone de stationnement pour les vélos. Cette zone couverte sera également munie d'un système de barres, tel que celles déjà installé au Centre sportif, pour permettre le stockage sécurisé des vélos. L'accès à ces places se fait par l'arrière afin de ne pas entrer en conflit avec les piétons. L'objectif des parois étant simplement de cacher les vélos sans créer un coin sombre ou propice aux déprédations.

Signalons encore que ces dispositifs pourraient être complétés par l'aménagement à ciel ouvert sur la parcelle n°67 de places scooters et motos, si les besoins s'avéraient nécessaires.

L'aménagement de ce couvert et de cette place a fait l'objet d'une pré-présentation à la Commission des constructions. Par la suite, le projet a été retravaillé pour éviter l'aspect jugé trop imposant par dite Commission. Mais cela nécessitera toujours la suppression des trois places jaunes de l'épicerie.

Afin de maintenir l'offre en places nécessaire à la viabilité de l'épicerie, ces trois places ainsi que les sept restantes seront compensées par l'aménagement d'un nouveau parking offrant 10 places, dont une pour les personnes à mobilité réduite située à l'arrière de la nouvelle place. Ceci nécessite un déplacement de la palissade existante par la mise en place d'une nouvelle haie. Le stationnement longue durée qui se faisait sur ce secteur peut être reporté sur les autres parkings longue durée avoisinants situés à quelques pas.

Ce parking sera fait de nouvelles places de parc en pavés filtrants qui permettront l'évacuation des eaux directement à travers le terrain existant.

En finalité, le projet tel que présenté permet, par la mise en place d'un couvert, de créer un espace abrité au cœur du village, favorisant les échanges entre la population, les usagers des transports publics, les usagers des modes doux, les gens se rendant à l'épicerie ou au centre du village. La mise en place d'une fontaine récupérée ainsi que l'adjonction de la cabine de book sharing renforcent cet esprit d'échange et de convivialité au cœur du village.

La réorganisation des places de parc permet de ne pas prétériter le fonctionnement de l'épicerie.



## 4. Emprises prévues

La réalisation de cet aménagement est faite intégralement sur la parcelle N° 67, propriété de la Commune de Founex. Elle ne nécessite donc aucune emprise.

## 5. Démarches administratives et marchés publics

Ce projet devra faire l'objet d'une enquête publique conforme à la LATC. Après avoir été soumis à l'approbation du Conseil communal, les travaux pourront commencer.

Au regard des exigences de la législation sur les marchés publics, et considérant le fait que le marché de génie civil était estimé inférieur à CHF 300'00.00 HT, les règles AIMP permettent de procéder au « gré à gré ».

Concernant l'évaluation des offres, l'unique critère est le prix étant donné que seules les entreprises jugées aptes à répondre à l'appel d'offre ont été invitées à soumissionner. Les conditions de participation sont décrites dans la soumission, ainsi que dans les conditions générales et spéciales du dossier.

## 6. Coût des travaux

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Nickl SA de Nyon, sur la base d'offres rentrées. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Descriptions	Montants
Travaux GC – place en pavés et fondation couvert	120'000.00
Couvert - Schaller et fils SA	30'000.00
Travaux GC - parking	60'000.00
Plus-value sur 3. Travaux GC – réfection simple tapis accès	12'000.00
Plus-value sur 4. Travaux GC – réfection complète enrobés accès	34'000.00
Marquage et signalisation	10'000.00
Mobilier urbain et plantations	25'000.00
Honoraires études et direction des travaux	
Prestations géométriques	2'000.00
Divers et imprévus (environ 10%)	30'000.00
Total HT	368'300.00
TVA 7.7 %	28'359.10
Total TTC	396'659.10
Total TTC arrondi	

Il est à préciser que CHF 23'776.15 TTC ont déjà été payés en honoraires d'études entre le bureau d'étude Schaller et Fils SA, B&N, Glatz et Delachaux SA. Si le préavis venait à être refusé, ces montants devraient, par conséquent, être payés via le budget 2019.

## 7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu le préavis municipal N° 62/2016-2021, relatif à une demande de crédit d'un

> montant de CHF 400'000.00 TTC concernant la création d'une place villageoise – abribus à la Grand Rue 29 – parcelle communale N° 67

Ouï le rapport de la Commission des finances

Ouï le rapport de la Commission des constructions

Ouï le rapport de la Commission de mobilité

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

le préavis municipal N° 62/2016-2021, concernant une demande de crédit D'approuver

> d'un montant de CHF 400'000.00 TTC en vue de financer la création d'une place villageoise – abribus à la Grand Rue 29 - parcelle communale N° 67

D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.00 TTC à cet effet

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir

à l'emprunt si nécessaire

D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur une durée de 30 ans

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 mars 2019, pour être soumis à l'approbation

du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic:

la secrétaire :

François Deblue Claudine Luquiens

Le Municipal responsable :

Denis Lehøux

Rapport de la Commission des constructions sur le préavis municipal N° 62/2016-2021 concernant la demande de crédit d'un montant de CHF 400'000.00 TTC concernant la création d'une place villageoise – abribus à la Grand'Rue 29 – parcelle communale N°67

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des constructions s'est réunie le lundi 18 mars à la demande de la Municipalité pour prendre connaissance du préavis susmentionné. La Municipalité était représentée par les municipaux Mme Audrey Barchha, M. Denis Lehoux et M. le Syndic François Debluë, les chefs de service concernés ainsi que Mme Claudine Luquiens, secrétaire communale. Les explications fournies par la Municipalité et les réponses apportées à nos questions nous ont permis d'en débattre lors d'une séance qui s'est tenue le 25 mars et de nous positionner sur le sujet. De cette présentation la Commission retient les éléments suivants :

#### Préambule :

La parcelle n°67, propriété de la Commune, qui accueille actuellement l'arrêt de bus à ciel ouvert pour les transports publics nyonnais et les places de stationnement de l'épicerie est l'emplacement où la Municipalité propose ce projet. La volonté de cette dernière est d'améliorer cet espace avec les objectifs détaillés mentionnés dans le préavis municipal.

#### Considération de la Commission des constructions

La Commission des constructions note qu'il est en effet important de se pencher sur l'aménagement de ce lieu dans le but de l'améliorer. Un premier projet a été présenté à la Commission qui dans son unanimité l'a trouvé trop important, imposant et coûteux. Elle remercie la Municipalité d'être entrée en matière et d'avoir réduit la taille du projet.

Cette réalisation propose une répartition des zones entre piétons, usagers de la route et mobilité douce intelligente, qui amène une amélioration sur le fond par rapport à la situation actuelle, bien que la forme ne récolte ni l'enthousiasme ni l'unanimité de la Commission. L'emplacement défini pour les places de parc est un avantage qui permet de dégager le lieu et ainsi créer un espace d'aménagement pour cet abribus. Quant à la convivialité de cet endroit, elle sera ce que les habitants et les usagers en feront.

Concernant la présence de tableaux d'information et de piliers publics, la Commission souhaiterait que la Municipalité se penche sur la possibilité de laisser libre la partie mur de cet abri, ceci dans un but esthétique et également par rapport au voisinage. Elle suggère d'envisager la possibilité de positionner ce ou ces pilier(s) contre le mur de l'épicerie (à côté de celui qui est déjà présent), ce qui permettrait aussi à la nombreuse clientèle de l'épicerie de passer devant et ainsi de prendre connaissance des informations. D'autre part, en fonction de l'évolution de ce lieu, de sa fréquentation et de son ambiance, le fait de libérer ce mur rendrait possible d'y ajouter un deuxième banc, ce qui permettrait un réel échange entre usagers.

## **Conclusions**

Letizia Farine (Présidente)

Au vu de ce qui précède, en notant que Madame Farine ainsi que Monsieur Stern s'abstiennent de signer ce préavis sans pour autant faire un rapport minoritaire, les membres signataires ci-dessous de la Commission des constructions vous recommande dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 62/2016-2021 concernant la demande de crédit d'un montant de CHF 400'000.00 TTC concernant la création d'une place villageoise – abribus à la Grand'Rue 29 – parcelle communale N°67.

Ainsi fait à Founex, le 5 avril 2018						
Pour la Commission des constructions :						
Bernard Cintas	Philippe Magnenat	Caroline Muller-Gelissen				
Nicolas Paquier	Sandra Thuner					
<u>Opposés</u>						

Cédric Stern

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 62/2016-2021 Demande de crédit de CHF 400'000.-- TTC Création d'une place villageoise/abribus - Grand-Rue 29 – parcelle communale n° 67

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 18 mars 2019, en présence de M. François Debluë, syndic, de Mme Audrey Barchha et de M. Denis Lehoux, municipaux, de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, de Mme Samantha Kucharik, boursière, et de MM. Adrien Vallotton et Christophe Hermanjat, chefs de service.

## 1. Préambule

En date du 18 mars 2019, la Municipalité nous a présenté le préavis n° 62/2016-2021 dans le but de créer une place beaucoup plus conviviale sur la parcelle n° 67 qui accueille actuellement l'arrêt de bus faisant la liaison Coppet / Nyon ainsi que le parking de l'épicerie.

Depuis le mois de janvier 2019, la gestion de l'épicerie a été confiée au groupe Volg. D'importants travaux ont été entrepris et cela a considérablement augmenté sa fréquentation. D'où l'importance de reconsidérer, dans sa totalité, la place de la parcelle 67. Le but de ces travaux est de créer un couvert avec un espace où les gens pourront s'asseoir à l'abri des intempéries. Par ailleurs, il est prévu une fontaine de décoration et un espace pour entreposer les vélos des usagers des transports publics ainsi qu'une réorganisation totale du parking qui sera dès lors réservé uniquement aux clients de l'épicerie. Au total 10 places de parc seront mises à disposition.

## 2. Observations

Selon le préavis reçu, la Commission des constructions a eu la présentation d'un premier projet qui a été jugé trop imposant. La Commission des Finances regrette de ne pas avoir été consultée au sujet de ce premier projet.

## 5. Conclusions

Considérant les éléments présentés, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**D'approuver** le préavis municipal No. 62/2016-2021 relatif à une

demande de crédit d'un montant de CHF 400'000.00 TTC concernant la création d'une place villageoise/abribus à la

Grand-Rue 29 – parcelle commune n° 67

**D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.00 TTC

**D'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie

courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire,

**D'autoriser** la Municipalité à amortir cet investissement sur une durée

de 30 ans

Fait à Founex, le 12 avril 2019

Les membres de la Commission des finances,

Vincent Damba Jean Righetti Francois Girardin

Marc Barbé Hervé Mange Gerhard Putman-Cramer

(excusé: Laurent Kilchherr)

Rapport de la commission de la mobilité sur le préavis n°62/2016-2021 portant sur une demande de crédit d'un montant de CHF 400'000.00 TTC concernant la création d'une place villageoise – abribus à la Grand'Rue 29 – parcelle communale N°67

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de la mobilité a pris connaissance du préavis cité en titre lors de la séance du 18 mars 2019 organisée par la Municipalité, en présence de M. François Debluë, Syndic, de Mme Audrey Barchha, de M. Denis Lehoux, municipaux, accompagnés de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, Mme Samantha Kucharik, boursière, MM. Adrien Vallotton et Christophe Hermanjat, chefs de service ainsi que M. Fritsche du bureau Bovard & Nickl, mandaté par la Municipalité pour ce projet.

Après avoir entendu les réponses aux questions posées, la commission de la mobilité a pu en débattre et se positionner sur ledit préavis.

## **Introduction**

La réflexion de la Municipalité porte sur une amélioration et un embellissement de l'espace à disposition sur la parcelle n°67, propriété de la Commune, qui accueille actuellement l'arrêt de bus à ciel ouvert pour les transports publics nyonnais et les places de stationnement de l'épicerie. L'objectif de la Municipalité est d'améliorer l'utilisation de ce secteur afin de pouvoir y intégrer également des points d'informations publiques officiels et à disposition des sociétés, un espace abrité et couvert à l'attention des usagers des transports publics, ainsi qu'une optimisation de l'offre de places de parc pour la mobilité douce, le tout dans un espace de vie convivial. L'abri prévu dans le projet permettrait également de mettre à disposition cet espace pour les manifestations locales.

## Eléments du projet relevés par la commission de la mobilité

Au niveau des objectifs du projet et de la description des travaux prévus dans le cadre de celui, la commission de la mobilité observe que les éléments suivants seront particulièrement en faveur de la mobilité à Founex :

- Amélioration du confort des usagers des transports publics par la création d'un abri plus confortable et avenant à l'attention des usagers des TPN.
- Encouragement de la mobilité douce par la mise à disposition de places de parc couvertes pour les vélos.
- Possibilité de compléter les dispositifs prévus pour le stationnement des vélos par l'aménagement à ciel ouvert sur la parcelle n°67 de places pour les scooters et motos, si les besoins s'avéraient à l'avenir nécessaires. Une station pour vélos en libre-service Publibike pourrait également y être aménagée. La réalisation de la station serait à la charge de Région Nyon (pilote du développement du réseau de cycles, avec pour ambition d'étendre celui-ci jusqu'à Rolle et Coppet), l'exploitation serait réalisée par Publibike SA (anciennement VeloPass) et la maintenance serait assurée par l'association d'insertion professionnelle Pro-Jet.

La commission de la mobilité relève également que l'attractivité du centre du village et de son épicerie, récemment rénovée et rouverte, sera préservée par le maintien de l'offre en places de parc, grâce à l'aménagement d'un nouveau parking offrant dix places, dont une pour les personnes

à mobilité réduite située à l'arrière de la nouvelle place. Le nombre de places de parc ne sera ainsi ni réduit ni augmenté, tout en étant centralisé dans un seul endroit.

## **Conclusion**

Considérant que le projet prévu dans le cadre de ce préavis améliore globalement la mobilité à Founex, qu'il contribue à augmenter l'attractivité du centre du village en créant un véritable pôle d'échanges multimodal, tout en préservant la viabilité de l'épicerie, récemment rénovée et rouverte, la commission de la mobilité vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

D'approuver le préavis municipal n° 62/2016-2021, demande de crédit d'un montant de CHF 400'000.00 TTC concernant la création d'une place villageoise – abribus à la Grand'Rue 29 – parcelle communale N°67.

Ainsi fait à Founex, le 23 mars 2019					
Pour la commission de la mobilité :					
Claude Briffod	Emile Camilo				
Florence Wargnier	Cédric Stern				
Bernard Cintas	Anita Widmer				
Excusée :					
Alexandra de la Tour d'Auvergne					